

32 000 étudiants sans nouvelle de leur bourse

■ Le nouveau décret a retardé le traitement des demandes d'allocation d'étude.

Plus de 32 000 étudiants ne savent toujours pas s'ils obtiendront une bourse d'étude cette année. L'adoption du nouveau décret relatif aux allocations d'études en septembre dernier a causé de nombreux retards dans le traitement des dossiers. Le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) a annoncé mardi, en commission parlementaire, que, au 20 janvier 2017, seules 19 954 demandes d'allocation d'étude ont été traitées sur 52 551 dossiers. Ces demandes sont normalement introduites et traitées à partir du 1^{er} juillet. Avec ce nouveau décret, l'administration a dû attendre le 21 septembre pour que l'arrêté soit modifié. Les premiers avis ont été rendus

le 26 octobre dernier.

Pas de bourse pour les revenus faibles

Un autre problème se pose avec ce nouveau décret. De nombreux étudiants sont exclus des allocations d'étude parce que leurs parents n'ont pas un revenu suffisant. L'objectif de cette mesure est de lutter contre la fraude. Selon M. Marcourt, il n'est pas possible de vivre en dessous du plancher fixé sans une autre source de revenu.

"Ce calcul n'est pas correct. Il est basé sur les revenus d'il y a deux ans. La situation financière d'une famille peut avoir changé entre-temps", déplore en outre Opaline Meunier, la présidente de l'Union des étudiants de la Communauté française (Unecof).

Le principe de globalisation des revenus du ménage empêche également des centaines d'étudiants d'obtenir une bourse. Les revenus des personnes do-

miciliées au même endroit sont pris en compte quel que soit le lien de parenté avec l'étudiant : le salaire du grand frère

qui vit chez ses parents ou le revenu des colocataires qui travaillent déjà.

Jean-Claude Marcourt a demandé un rapport sur les cas problématiques liés aux revenus trop faibles. Cette réglementation pourrait être modifiée en fonction des résultats obtenus.

Du côté des étudiants, on se dit soulagé. *"On est content que M. Marcourt ait enfin pris conscience de la situation,"* explique Opaline Meunier. *Depuis le début, on sait*

"Le président du Conseil d'appel se moque complètement des jeunes en difficulté."

OPALINE MEUNIER
Présidente de l'Unecof.

que ce décret va poser problème. S'il avait écouté les étudiants, on aurait pu éviter de perdre un an bêtement."

Peu de chances de gagner son recours

Des recours motivés sont toutefois envisageables pour les étudiants s'étant vu refuser une bourse. Ils ont ensuite la possibilité de s'adresser au Conseil d'appel des allocations d'étude de l'enseignement supérieur. Ce conseil traite uni-

quement la forme du dossier. Il vérifie que la demande est bien conforme d'un point de vue légal. Les chances d'obtenir un avis positif sont, cependant, très maigres. *"Moins de 5 % des dossiers,"* constate Opaline Meunier. *Pendant un an, j'ai siégé au Conseil. Le président se moque complètement des jeunes en difficulté. Si un cas était juridiquement en balance, il tranchait toujours en défaveur de l'étudiant."*

C. S. (st.)

Témoignage

"Pourquoi doit-on avoir un revenu pour demander de l'aide?"

Avec le décret de Marcourt,

Maxence (prénom d'emprunt) va probablement devoir faire une croix sur ses études de gestion. En septembre, sa sœur et lui se sont vu refuser une bourse d'étude : les revenus de leurs parents n'atteignent pas le plancher minimum requis. Sans emploi, ses parents ne remplissent pas les conditions nécessaires pour toucher le chômage. Ils n'ont pas non plus droit au CPAS car ils ont fait un emprunt hypothécaire pour une maison, il y a quelques années. *"On vit avec 1 600 euros par mois pour 5 personnes,"* raconte l'étudiant. *Ce décret est illogique.*

Pourquoi doit-on avoir un revenu pour demander de l'aide?"

Maxence ne comprend pas le système : *"On me refuse la bourse parce que mes parents n'ont pas un revenu assez élevé. D'un autre côté, ma sœur et moi avons un job d'étudiant. Ça, ils n'en tiennent pas compte. Pourtant, chez nous, ce salaire rentre vraiment dans le ménage."*

Dès qu'il a reçu la réponse négative de la Communauté française, Maxence s'est renseigné pour introduire un recours. Il a rapidement été freiné dans son élan. *"Avant même d'avoir envoyé le dossier, on m'a dit que le recours serait refusé directement, que c'était inutile,"* se souvient-il. En attendant le verdict, la famille de Maxence doit payer les minerval des deux enfants. Ils ont plusieurs mois pour pouvoir rembourser les 1 700 euros de frais de scolarité. C. S. (st.)

“L'accès à l'enseignement supérieur est mis à mal”

■ L'Ecolo Philippe Henry pointe différents éléments qui restreignent l'accès aux études.

Parlementaire Ecolo, Philippe Henry le reconnaît lui-même, l'accès démocratique à l'enseignement supérieur est un de ses grands chevaux de bataille. “En 1994 et 1995, lorsque j'étais président de la Fef, la Fédération des étudiants francophones, nous nous étions déjà battus pour cette cause. C'est un peu elle qui a fondé mon engagement politique. Mais si ce combat a plus de vingt ans, il est plus qu'urgent de le poursuivre aujourd'hui.”

Si Philippe Henry le relance, c'est d'abord au vu du contexte sociétal. L'accroissement de la numérisation du

monde va faire disparaître énormément d'emplois automatisables, explique-t-il. “Seules les fonctions qui nécessitent de la créativité vont pouvoir tenir le coup. Et la plupart de ces fonctions demandent de suivre un cursus dans l'enseignement supérieur. Je ne dis pas que tout le monde devra obligatoirement passer par l'enseignement supérieur, mais il est nécessaire de prendre en compte cette perspective et de garantir un maximum d'équité.”

Pour Philippe Henry, il est donc plus que nécessaire d'amoindrir l'impact du milieu socio-économique dans lequel ont grandi les jeunes. “On sait que celui-ci influence les choix d'orientation. En favorisant l'orientation dès le secondaire, mais aussi en maintenant un accès libre aux études, nous devons faire en sorte que cet impact socio-économique ne

soit plus un frein aux inscriptions.”

Cet accès libre aux études, l'Ecolo le voit cependant s'amoindrir suite à une accumulation de décisions successives. “Il y a d'abord eu la limitation du nombre d'inscriptions en médecine, en dentisterie et en études vétérinaires. Il y a désormais la problématique des bourses à la suite du décret Paysage (voir ci-dessus). Il y a enfin le définancement structurel des établissements de l'enseignement supérieur.”

Vers une logique de la valorisation

Ce dernier point, qui est le véritable nerf de la guerre pour une Fédération Wallonie-Bruxelles en manque d'argent, Philippe Henry ne veut pas transiger dessus, redoutant notamment que l'influence des investissements privés soit de plus en plus importante

dans l'enseignement supérieur.

“Je comprends qu'il est difficile de revoir à la hausse le financement, mais il est déjà possible d'agir sur le taux d'échec qui est un véritable gisement d'écono-

mies. En Communauté française, on manque globalement de créativité pour prendre les problèmes à la racine. Regardez la crise des numéros Inami qui dure depuis vingt ans. En modifiant la structure des études médicales, et en organisant au début de celles-ci un tronc commun à toutes les professions de la santé par exemple, on aurait pu passer depuis longtemps d'une coûteuse logique d'échec à une véritable logique de valorisation. Je regrette que si régulièrement le gouvernement doive s'adapter à un problème devenu inéluctable. Pourquoi, comme dans le cas de l'Inami, ne précède-t-il jamais les difficultés ?”

BdO

PHILIPPE HENRY

Parlementaire Ecolo
au Parlement de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.